

**Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw
(Mali-NSS)**



SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS)

SMI N°14 /2026/UNC-Mali NSS

**SERVICES DE CONSULTANT RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR
L'AUDIT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
(MOD) DE L'AGEROUTE AU COMPTE DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS-
P507921/ Crédit A 78130 -ML /Crédit B 78140 - ML)**

**Projet d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience des Infrastructures Routières (Mali
Nafa Soro Siraw)**

Numéro de Crédit : Crédit A 78130 -ML /Crédit B 78140 - ML

**AUDIT DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
(MOD) DE L'AGEROUTE AU COMPTE DU PROJET MALI NAFA SORO SIRAW (Mali-NSS-
P507921/Crédit A 78130 -ML /Crédit B 78140 - ML).**

Le Gouvernement du Mali a obtenu de la Banque mondiale deux crédits destinés au financement des activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS). L'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à l'audit des conventions pluriannuelles de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) exécutées par l'AGEROUTE. Ces conventions concernent notamment les opérations pluriannuelles d'entretien routier et leur mise en œuvre avec les structures publiques concernées.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de la mission est de réaliser un audit indépendant des conventions pluriannuelles de maîtrise d'ouvrage déléguée exécutées par l'AGEROUTE, afin d'évaluer leur gestion, leur conformité, leur performance et leur efficacité, et de formuler des recommandations visant à améliorer leur mise en œuvre.

Handwritten signature or mark

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques de l'audit sont :

1. examiner le cadre juridique et institutionnel des conventions et apprécier la conformité de leur mise en œuvre ;
2. apprécier le respect des engagements contractuels des différentes parties et analyser les conditions d'exécution des conventions ;
3. évaluer les performances techniques, financières et opérationnelles, ainsi que les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ;
4. identifier les insuffisances, risques et dysfonctionnements et proposer des mesures correctives ainsi qu'un plan d'amélioration.

L'Unité Nationale de Coordination du Projet invite les consultants (cabinets) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

LES CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

- ✓ être un Cabinet ou groupement de cabinets régulièrement constitué, disposant des capacités professionnelles et techniques nécessaires et justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expérience générale dans l'audit de projets, programmes, conventions ou opérations du secteur des transports ;
- ✓ disposer d'une (1) expérience avérée en audit technique, financier, institutionnel et de performance, notamment dans le domaine de l'entretien routier et des infrastructures de transport ;
- ✓ avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires, dont des missions d'audit de conventions, contrats, projets ou programmes routiers ou d'infrastructures financés sur ressources publiques ou extérieures.

À ce titre, le consultant (cabinet) devra fournir les pièces à conviction y afférentes (attestation de service fait ou bonne fin d'exécution ; les pages de garde et de signature des contrats, ou tout document équivalent permettant de vérifier les références présentées).

DUREE ET LIEU DE CONSULTATION :

La mission couvrira les travaux de préparation, de collecte et d'analyse documentaire, les travaux de terrain auprès de l'AGEROUTE et des parties prenantes concernées, les vérifications techniques, financières et institutionnelles, les restitutions et la production du rapport final.

La durée prévisionnelle de la mission est estimée entre huit (08) et douze (12) semaines, incluant les travaux de terrain, les analyses, les restitutions et la finalisation du rapport définitif.

Les consultants seront classés par la justification et par ordre du plus grand nombre de marchés similaires réalisés.

La méthode de sélection est la sélection fondée sur les qualifications du consultant (SQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale et aux dispositions du dossier de consultation.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali-NSS, sise à Médina-Coura, Rue 47, Porte 212, Bamako, République du Mali, de 8 heures à 16 heures : Tél. : +223 20 21 57 25 / 20 21 40 33 ; Fax : +223 20 21 92 30 ; E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous, en personne ou par courrier électronique, au plus tard le **29 septembre 2026 avant 16 heures**.

Unité Nationale de Coordination (UNC)

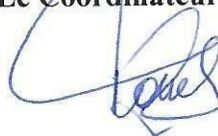
A l'attention de Monsieur le Coordinateur

Médina-Coura Rue 47 derrière l'Ecole Liberté A, Porte 212, Bamako

Tél : 20.21.57.25 / 20.21.40.33 / 20.21.92.30, E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com.

Bamako le 09 septembre 2026

P/Le Coordinateur de l'Unité Nationale de Coordination P.I
Le Coordinateur Adjoint



Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre National

